

Paris, le 30 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**RISQUES DE TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC
A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION DU 1^{ER} MAI 2018
MICHEL DELPUECH, PREFET DE POLICE A REÇU LES
ORGANISATEURS**

Le mardi 1^{er} mai diverses manifestations de voie publique se dérouleront à l'occasion de la Fête du Travail. A 14 heures 30 notamment les syndicats CGT, FO, Solidaires, FSU et UNEF appellent leurs militants à manifester de la Place de la Bastille (4^{ème}) jusqu'à la place d'Italie (13^{ème}).

Si ce défilé traditionnel des organisations syndicales ne suscite pas de difficultés particulières, en revanche des groupes extrémistes veulent faire de cette journée du 1er mai un grand rendez-vous « révolutionnaire ».

Dans ces circonstances Michel DELPUECH, préfet de Police, a tenu à recevoir ce jour les organisations syndicales pour évoquer avec elles le déroulement de la manifestation qu'elles ont déclarée.

• Des militants de groupes contestataires issus de mouvances extrémistes entendent, à l'occasion de la manifestation traditionnelle du 1^{er} mai, s'en prendre violemment aux forces de l'ordre ainsi qu'aux symboles du capitalisme.

A titre d'exemple un mouvement inter luttes appelle sur les réseaux sociaux à faire vivre « une journée en enfer » aux représentants de l'Etat et invite, de manière délibérée, à transformer cette manifestation déclarée en une démonstration d'extrême violence en prenant la tête de ce cortège pour y commettre des exactions.

Ainsi, et dans la continuité du 1^{er} mai 2017, accentuée par la thématique du 50^{ème} anniversaire des événements de mai 68, des activistes veulent profiter de cette manifestation pour se livrer à des dégradations multiples à l'encontre du mobilier urbain, des banques, agences

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

immobilières, assurances, concessions automobiles... et s'en prendre violemment aux forces de l'ordre.

Il apparaît que les moyens employés pourraient être notamment des engins incendiaires. La saisie, ce jour, dans le cadre de l'évacuation du campus Censier (Université Paris III) de plusieurs centaines de bouteilles vides et de produits entrant dans leur composition ainsi que de banderoles supportant des slogans habituellement utilisés par les black-blocs atteste de la réalité de ces risques.

• Pour faire face à cette situation un dispositif de grande ampleur, constitué d'unités de forces mobiles et de fonctionnaires de la préfecture de Police, sera déployé afin de permettre aux manifestants traditionnels d'exercer leur liberté de manifester, au cortège d'emprunter dans les meilleures conditions l'itinéraire déclaré, et de protéger la tranquillité et la sécurité des riverains.

Au vu des risques de trouble à l'ordre public et de commission d'infractions violentes :

- d'importants contrôles sur réquisition du procureur de la République seront mis en œuvre en amont de la manifestation et aux abords de celle-ci de même que dans l'ensemble des transports représentant des points d'accès à l'itinéraire emprunté.
- une vigilance particulière sera apportée à la détection de tous les objets pouvant être assimilés à des armes par destination.
- toute personne en infraction fera l'objet d'une interpellation immédiate en vue de l'établissement d'une procédure judiciaire.
- une exploitation en temps réel des moyens de vidéo-protection sera mise en œuvre pour repérer les individus tentant de se fondre dans la foule pour y commettre des exactions.
- tout élément matériel sera collecté aux fins d'exploitation judiciaire

• Michel DELPUECH, préfet de Police, a tenu, au vu des circonstances décrites ci-dessus à recevoir personnellement ce jour les organisateurs de la manifestation déclarée afin de:

- les informer du contexte ainsi que du dispositif mis en œuvre par la préfecture de Police ;
- leur exprimer sa confiance au regard des responsabilités et engagements qui sont les leurs ;
- leur demander d'inviter les manifestants pacifiques à se désolidariser des individus violents susceptibles de créer des exactions.

Il en appelle à la responsabilité de chacun afin que cet exercice du droit de manifester se déroule dans le respect de l'état de droit et de la sécurité des personnes et des biens.